

DELIBERATION N°CS-2016/16

OBJET : *Signature d'une convention de partenariat avec la Fédération du Rhône pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique pour la réalisation de suivis piscicoles et hydrobiologiques sur l'année 2016, dans le cadre de l'observatoire écologique du bassin versant de l'Yzeron.*

L'an deux mille seize, le vingt-deux juin, à 18 heures 30, le Conseil Syndical du Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC), régulièrement convoqué par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance, s'est réuni au siège du syndicat en Mairie de Grézieu-la-Varenne, sous la Présidence de Monsieur Alain BADOIL.

Etaient présents

Mesdames : G. BARRON, A. CHANTRAINE, E. DURAND, L. MEUNIER, et C. SCHUTZ.

Messieurs : A. BADOIL, P. BARELLON, E. CHATELUS, L. CHEVIAKOFF, J. CROZET, G. DASSONVILLE, J-Y. DELOSTE, R. DUMONT, J. DURRANT, A. GONZALEZ, C. GOURRIER, F-X. HOSTIN, F. HYVERNAT, P. LACROIX, G. LHOPITAL, B. PONCET, E. PRADAT, G. RAMBAUD, C. ROZET, P. SACHOT et L. SEGUIN.

Pouvoirs : S. BOUKACEM : pouvoir donné à A. BADOIL,
P. PERRUCHOT DE LA BUSSIERE: pouvoir donné à B. PONCET.

Président : Alain BADOIL.

Secrétaire de séance : Anne CHANTRAINE.

Nombre de Conseillers en exercice : 38 (Présents : 26 / Pouvoirs : 2 / Votants : 28).

Convocation en date du : 15 juin 2016.

Nature de l'acte : Commande publique – Autres types de contrat (1.4.3).

Le Président explique qu'une étude piscicole préalable au Contrat de rivière avait été réalisée en 1999. Afin d'établir un diagnostic plus précis de l'état actuel des milieux aquatiques du bassin versant de l'Yzeron, et dans le but de dresser un bilan des actions après réalisation du Contrat de rivière, une étude piscicole a été réalisée par la Fédération du Rhône pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FRPPMA) en 2012. Dans ce cadre, un suivi annuel a été proposé et doit maintenant être mis en œuvre.

Il s'inscrit dans la mise en place d'un observatoire du bassin versant, préconisé et initié par la fiche G5 du volet C du contrat de rivière. En effet, même s'il n'existe actuellement pas de second contrat de rivière en cours de montage, le SAGYRC continue de mener des actions de gestion et de restauration de son bassin versant. Il est donc nécessaire d'évaluer les effets des nouvelles opérations à partir d'un état des lieux réactualisé.

L'étude proposée ici s'intègre également dans le cadre du SDAGE. L'Yzeron amont, le Ratier et le Charbonnières (masse d'eau 482a) ont en effet un objectif de bon état écologique fixé à 2027, tandis que l'Yzeron en aval du ruisseau de Charbonnières (code 482b) a un objectif de bon potentiel pour 2027.

Les objectifs principaux de cette étude sont les suivants :

- Actualiser les connaissances sur l'état des peuplements piscicoles des secteurs restaurés,
- Qualifier les habitats piscicoles sur les secteurs où ont été menées des opérations de recalibrage du lit mineur et de restauration écologique pour un suivi de l'effet des aménagements.

L'état des lieux se base sur l'acquisition de données biologiques concernant les populations piscicoles, astacicoles (écrevisses) et benthiques (invertébrés) sur le bassin versant. Un diagnostic physique, thermique et physico-chimique des cours d'eau selon les informations disponibles pour le dernier critère servira de base au recensement des facteurs limitants. La Fédération de Pêche effectuera la synthèse des données existantes sur le bassin par analyse bibliographique et recueil d'information / entretiens avec les différentes personnes ressources.

A l'issue de cette phase, il s'agira de déterminer quelles sont les données exploitables, les données manquantes, les secteurs qu'il serait intéressant de prospecter...

L'étude comprend :

- Des inventaires piscicoles par pêches électriques sur 24 stations réparties sur l'ensemble du bassin. Leur nombre et positionnement découle d'une concertation entre le SAGYRC et la FRPPMA.

Les espèces prélevées feront l'objet d'une biométrie pour le recueil des données : dénombrement, biomasse et tailles. Les poissons capturés sont ensuite remis à l'eau, cette méthode d'échantillonnage à l'électricité présentant l'avantage d'être peu traumatisante pour le poisson.

- Une pêche par Echantillonnage Ponctuel d'Abondance (EPA) sera menée sur la rive sud, où se concentrent plusieurs techniques de restauration écologique. Les données seront comparées à celles acquises par la Fédération de pêche dans différents milieux du département.
- La mise en place de 17 sondes thermiques sur les stations de pêche permettra de déterminer si les conditions de vie piscicole sont optimales et si l'ombrage au cours d'eau est suffisant. Des relevés ponctuels le long des cours d'eau seront réalisés parallèlement pour compléter l'étude thermique à une échelle spatiale plus fine.
- Des analyses génétiques afin de visualiser la restauration des flux géniques avec la réouverture du milieu suite à l'effacement des seuils.
- Un protocole de suivi des tronçons aménagés de la Bressonnière et d'Oullins, afin de qualifier et quantifier la valeur de l'habitat physique actuel pour la faune piscicole et comprenant plusieurs axes d'analyse :
 - variables physiques (vitesses, granulométrie, morphologie du lit, répartition de faciès, surfaces d'abris) ;
 - lien entre les caractéristiques physiques et la valeur d'habitat pour la faune aquatique avec la méthode de l'indice d'attractivité morphodynamique IAM ;
 - évaluation de la faune piscicole et du régime thermique amont/aval travaux ;
 - inventaire de la macrofaune benthique (invertébrés - larves d'insectes, mollusques, vers, crustacés etc. - présents dans les premières couches des sédiments du cours d'eau) pour évaluer la réponse de ce compartiment biologique vis-à-vis des travaux de renaturation.
- Une prospection des populations d'écrevisses à pieds blancs sur le ruisseau des Razes à Sainte Foy-lès-Lyon, une prospection afin de cerner le linéaire colonisé ainsi qu'une opération de Capture/Marquage/Recapture permettant de quantifier l'abondance de la population seront réalisées.
- Une étude halieutique du plan d'eau du Ronzey, à partir d'une enquête ciblée sur les captures de pêcheurs de poissons prédateurs.

Rendus

Les données feront l'objet d'une analyse à l'échelle stationnelle, puis à l'échelle de sous-bassins, et enfin à l'échelle globale. Un regard critique sera porté sur l'ensemble des informations rassemblées.

Il sera fait état de l'évolution des peuplements piscicoles, de l'influence des actions réalisées lors du Contrat de rivière en termes d'assainissements, de travaux sur berges, de restauration de la continuité, ... le tout tenant compte de l'influence des conditions hydrologiques et des fluctuations naturelles des peuplements. Dans ce but, les données des stations suivies par la Fédération dans le cadre de ses propres travaux seront intégrées au rendu final.

Modalités administratives

Considérant d'une part les partenariats existants entre le SAGYRC et la FRPPMA, initiés dans le cadre du Comité de rivière, et d'autre part la spécificité de l'étude proposée, reposant notamment sur une connaissance précise du bassin versant et des données disponibles sur la faune piscicole, il est proposé que la mission fasse l'objet d'une convention annuelle de partenariat entre le SAGYRC et la Fédération du Rhône pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

Planning prévisionnel et durée de la convention

- La période choisie pour les inventaires piscicoles et invertébrés correspond aux mois de juin à septembre.
- Les relevés physiques auront lieu entre mai et septembre sur les cours d'eau à aménager, l'IAM devant être réalisé en condition d'étiage moyen.

Dans ces conditions, la durée de la convention est prévue sur 10 mois à partir de juin 2016, soit jusqu'à fin mars 2017.

Financement

La participation du SAGYRC dans le cadre de la présente convention est fixée à 6 178 € (la FRPPMA n'est pas soumise à TVA), correspondant à 25% du montant total de l'étude, les autres financeurs étant la FRPPMA (25%) et l'Agence de l'eau rhône-méditerranée corse (50%).

Les crédits nécessaires au financement de cette opération sont imputés sur le Budget Syndical en section de fonctionnement, sur la fiche action G5 liée à l'opération n° 14 « Observatoire du Bassin Versant ».

LE CONSEIL SYNDICAL, invité à se prononcer,

Où l'exposé du Président du SAGYRC et sur sa proposition,
Vu le projet de convention,
Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 21 juin 2016,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité des suffrages exprimés, par 28 voix pour,

ARTICLE 1 : De passer une convention de partenariat avec la Fédération du Rhône pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, pour la réalisation de suivis piscicoles et hydrobiologiques sur l'année 2016, dans le cadre de l'observatoire écologique du bassin versant de l'Yzeron, incluant une participation du SAGYRC de 6 178 € non soumise à TVA,

ARTICLE 2 : D'imputer la dépense sur le budget syndical, en section de fonctionnement, chapitre 011,

ARTICLE 3 : D'autoriser le Président du SAGYRC à signer la convention de partenariat et toute pièce se rapportant à l'opération.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu

de la transmission en Préfecture le **01 JUIL. 2016**

et de la publication le **01 JUIL. 2016**

LE PRESIDENT
Alain BADOIL



LE PRESIDENT
Alain BADOIL

